



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



# Recueil des Actes Administratifs

**Numéro 281 – 23/12/2025**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Préfecture de la Moselle

## **Recueil des Actes Administratifs**

**Arrêtés reçus entre**

**le 23/12/2025 et le 23/12/2025**

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 23/12/2025.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.  
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :  
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

**ARRÊTÉ DCL/1-058**  
**du 19 DEC. 2025**  
**portant modification du syndicat mixte fermé « Territoires et mobilités Moselle Nord »  
(TEMO)**

Le préfet de la Moselle,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite,

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCL n° 2025-A-101 du 27 octobre 2025 portant délégation de signature de Jérôme Seguy secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2001-DRCL/1-010 du 26 mars 2001 portant changement de dénomination et modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports en Commun de la Vallée de la Fensch , modifié et complété par les arrêtés préfectoraux n°2010-DCTAJ/1 du 15 janvier 2010, n°2011-DCTAJ/1-049 du 27 septembre 2011, n°2015-DCTAJ/1-020 du 10 mars 2015, n°2016-DCTAJ/1-041 du 7 juillet 2016, n°2017-DCL/1-038 du 7 novembre 2017, n°2020-DCL/1-070 du 21 septembre 2020, n° 2021-DCL/1-017 du 9 juin 2021, n° 2021-DCL/1-021 du 16 juin 2021, n°2021-DCL/1-028 du 29 juin 2021 et n° DCL/1-027 du 23 décembre 2024 ;
- VU** la délibération du 28 octobre 2025 du syndicat mixte TEMO sollicitant l'adhésion de la communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération au syndicat et la modification de ses statuts ;
- VU** les délibérations des membres du TEMO ;

**Considérant** que les communes membres se sont prononcées dans les conditions de majorité requises ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'adhésion de la communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération au syndicat mixte territoires et mobilités Moselle Nord.

**Article 2** : Les statuts annexés au présent arrêté sont modifiés en conséquence.

**Article 3** : L'arrêté et les statuts seront publiés, conformément aux usages locaux, par les collectivités concernées et insérés au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le sous-préfet de l'arrondissement de Thionville, le directeur départemental des finances publiques de la Moselle, le président du syndicat mixte territoires et mobilités Moselle nord, ainsi que les maires des communes membres ainsi que les présidents des établissements publics de coopération intercommunale membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au président de la chambre régionale des comptes de la région Grand Est.

Metz le 19 DEC. 2025

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,



Jérôme Seguy

### Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

**STATUTS DU SYNDICAT MIXTE**  
**« TEMO »**

**ARTICLE 1) PERIMETRE — DENOMINATION — SIEGE**

Entre la communauté d'agglomération Thionville-Fensch Agglomération, la communauté de communes de Cattenom et Environs, la communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette (pour les 6 communes mosellanes exclusivement) et les communes de Bertrange, Guénange et Stuckange.

Il est créé, conformément à l'article L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, un syndicat mixte qui prend la dénomination de : « TEMO » (Territoires et Mobilités Moselle Nord), dont le siège est à Yutz, 1A avenue Gabriel Lippmann.

**ARTICLE 2) LA REPRESENTATION DES COLLECTIVITES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL**

Le syndicat mixte est administré par un comité de membres élus par les conseils municipaux et les conseils communautaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Le nombre de délégués est fixé à 40 membres titulaires et 40 suppléants ne pouvant siéger qu'en l'absence de leur délégué titulaire.

La représentation nominale des membres a été décidée en prenant en compte la typologie des territoires (population, nombre de communes, superficie...), les ressources (versement mobilité, contribution des membres...), et l'offre de service.

La représentation nominale par collectivité est la suivante :

	DELEGUES TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION THIONVILLE-FENSCH</b>	24	24
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS</b>	7	7
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE</b>	5	5
<b>COMMUNE DE GUENANGE</b>	2	2
<b>COMMUNE DE BERTRANGE</b>	1	1
<b>COMMUNE DE STUCKANGE</b>	1	1
Total	40	40

**ARTICLE 3) LE PRESIDENT**

Le président est l'organe exécutif du Syndicat Mixte.

Il est assisté par un bureau.

#### **ARTICLE 4) LE BUREAU ET LA CONFERENCE DES EXECUTIFS ET DES FINANCEURS.**

Le comité syndical élit en son sein un bureau composé d'un président, de vice-présidents et d'assesseurs dont le nombre est contenu dans la limite légale et éventuellement de membres.

Il est institué une conférence des exécutifs et des financeurs au sein de TEMO.

##### **Composition :**

La conférence est composée :

- Des maires des communes membres du syndicat, détenant la compétence mobilité.
- Des présidents des EPCI membres du syndicat

##### **Rôle :**

La conférence a un rôle consultatif et de concertation. Elle est notamment chargée :

- De débattre des orientations générales de la politique de mobilité sur le territoire,
- D'émettre des avis sur les grands projets, schémas directeurs, plans d'investissement ou de développement,
- De favoriser la cohérence entre les politiques locales de mobilité et les besoins de terrain.

Ses avis ne sont pas contraignants mais sont portés à la connaissance du comité syndical avant décision.

##### **Fonctionnement :**

- La conférence est convoquée par le Président du syndicat au moins deux fois par an.
- Elle peut se réunir en formation plénière ou thématique.
- Un compte-rendu est dressé à chaque réunion et transmis aux membres du comité syndical.

#### **ARTICLE 5) DELEGATIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au président et au bureau.

#### **ARTICLE 6) OBJET DU SYNDICAT**

Le syndicat est titulaire de la compétence mobilité (article L. 1231-1-1 du Code des Transports) : à ce titre il est l'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) sur son territoire. Après chaque renouvellement général des conseils municipaux et intercommunaux, le comité syndical est chargé d'élaborer un pacte de gouvernance pour la durée de la mandature au sein duquel seront notamment précisés les projets que le syndicat mixte souhaite voir aboutir, en application de la compétence précitée, et les conditions de gouvernance qu'il convient de mettre en œuvre pour faciliter la réalisation de ces projets. Ce pacte sera adopté ou modifié à la majorité qualifiée des deux tiers par le comité syndical après avis des organes délibérants des membres.

#### **ARTICLE 7) DISPOSITIONS FINANCIERES**

##### Ressources du syndicat mixte

Outre les dispositions de l'article L.2333-64 du code général des collectivités territoriales dont les dispositions sont applicables aux communes, EPCI et syndicats mixtes compétents pour l'organisation des transports publics. Les recettes du syndicat mixte comprennent :

- La contribution des communes et des EPCI membres telle qu'elle est définie au paragraphe suivant
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat mixte
- Les dotations de l'Etat, du département, de la région et des communes
- Les produits des dons et legs
- Le produit des emprunts
- Le produit des versements, taxes, redevances, prestations et contributions correspondant aux services assurés
- Les sommes qu'il perçoit des administrations, des associations, des particuliers en échange d'un service rendu
- Toute autre recette que le Syndicat mixte pourra instituer.

### La contribution des membres

La contribution des membres concernés aux charges du syndicat mixte est déterminée selon les critères suivants, à savoir

- Le chiffre de la population émanant du dernier recensement ;
- L'offre de transport, celle-ci étant déterminée par la moyenne hebdomadaire de passage de chaque bus à chaque arrêt sur le territoire de chaque collectivité et EPCI (considéré pour l'année scolaire en cours).

La quotité retenue pour ces deux critères est :

- 40 % pour le critère population
- 60 % pour le critère offre de transport.

La question de la revalorisation ou non des participations des EPCI/communes fera l'objet d'une discussion dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Une cotisation supplémentaire exceptionnelle doit être décidée par le comité syndical pour l'un de ses membres lorsque celui-ci sollicite la réalisation d'un projet ou investissement spécifique sur son propre territoire. Dans cette hypothèse, le comité syndical précise les conditions de mise en œuvre de cette cotisation supplémentaire exceptionnelle.

A chaque renouvellement général des conseils municipaux et intercommunaux, le comité syndical est chargé d'élaborer un pacte financier pour assurer l'équité de l'offre de service entre les territoires. Il sera adopté ou modifié selon les mêmes règles que le pacte de gouvernance.

### Dépenses du syndicat mixte

Les dépenses sont notamment :

- Celles concernant le fonctionnement du syndicat mixte
- Les dépenses afférentes à la délégation de service public
- Les attributions ou dotations versées aux collectivités membres en application des dispositions légales statutaires ou de décisions du comité syndical

### Comptable public du syndicat mixte

Les fonctions de comptable public sont assurées par la personne désignée par le représentant de l'Etat dans le département sur accord du Trésorier-payeur général.

## **ARTICLE 8) DISPOSITIONS RELATIVES AU PERSONNEL ET AU PATRIMOINE**

Il sera fait application de l'article L.5212-33 du code général des collectivités territoriales en cas de dissolution du syndicat mixte quant à la répartition des biens et des personnels.

Le comité syndical crée les emplois et inscrit les crédits au budget. Il appartient au président, après consultation du bureau, de procéder aux nominations nécessaires au bon fonctionnement du comité syndical.

Metz, le 19 DEC. 2025

Vu pour être annexé à mon arrêté de jour,

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

Jérôme Seguy



**ARRÊTÉ**

n° 2025 / DCL / 4 – 431

en date du 23 DEC. 2025

**modifiant la liste des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité  
des listes électorales annexées à l'arrêté n°2024 – DCL/4-92 du 11 janvier 2024**

Le préfet de la Moselle  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le Code électoral, et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2024-DCL/4-92 du 11 janvier 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Moselle ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL n°2025-A-101 du 27 octobre 2025 portant délégation de signature de monsieur Jérôme Seguy, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** la proposition des communes désignées ci-dessous de modifier la composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales ;
- Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La liste des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Moselle est modifiée comme suit :


Commune de Lutzelbourg : M. DASRAT Nelson est désigné délégué du conseil municipal en remplacement de Mme Fabienne HAMM ;

Commune de Vatimont : M. Jean-Michel STEGMANN est désigné délégué du conseil municipal en remplacement de Mme Pascaline HOPPE.

Le reste est sans changement.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Fait à Metz, le 23 DEC. 2025  
Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

  
Jérôme Seguy

## ANNEXE

Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle  
Membres de la commission de contrôle des listes électorales  
dans les communes de moins de 1000 habitants  
et les communes de plus de 1000 habitants avec une seule

COMMUNE	Délegué du conseil municipal	Délegué de l'administration	Délegué du tribunal
ADAINCOURT	Samuel NICOLAS	Yannick JELEN	Gilles BEAUCOURT
ADELANGE	PIFFERT Benjamin	BOUR Mariette	FULLER Doris
ALTRIPPE	MOLTER Frédéric	ERBRECH Josyane	KONIECZNY Astrid
ALTVILLER	WEBER Denise	DERU Patricia	LOISEAU Sylvie
ALZING	Christophe GALLET	Julien FAUSTIN	Nicole EGLER née NANUS
ANZELING	SCHNEIDER Justin	MULLER Fabienne	BLIMER Jean-Marie
ARRAINCOURT	HESSE Laurent	SIMONET Laurent	SALZA Anthony
ARRIANCE	ROYER Marie-Christine	GUELARD Eric	PIDOLLE Denis
BANNAY	DUCAMIN Emile	STABLO Denis	GERARD Antoine
BARONVILLE	SARVER Simon	COUPERNOT Lucie	SCHARFF Marie-Josée
BARST	DE CIA Kathy	Maxime KOPP	LOUBET Pierre
BENING LES SAINT AVOLD	HUBER Denis	THIEBAUT Jean-Claude	BONIS Norbert
BERIG VINTRANGE	GIELNY Fabien	GIELNY Léa	LAUDWEIN Liliane
BERVILLER-EN-MOSELLE	GILLOT Jean-Claude	NIMESKERN Jérôme	DEIMER Fabienne
BETTANGE	Muriel CUGNET épouse GODART	Valérie SCHMITT	Denise MAGAR épouse KREMPF
BETTING	LINET FABIENNE	LEVICKI SYLVIE	TAIBBI MARTINE
BIBICHE	Jean-Pierre RICHARD	Delphine KIEFFER	Roger GERARDON
BIDING	BASTIAN Norbert	VAYSSETTE Gérard	THIL Pascal
BIONVILLE SUR NIED	NOTAT Sébastien	SAGNARDON Marie-Antoinette	BECKER François
BISTEN-EN-LORRAINE	ZAPP Jean-Jacques	PINCEMAILLE Marie-Brigitte	DECHOUX Germain André
BISTROFF	MUNSCH Noël	KOENIGSECKER Germain	KARST Marie-Cécile
BOUCHEPORN	WEISSE Thomas	BOTT Alexandra	LOSSON Thierry
BOUSBACH	Patrick DEBES	Jean-Marie SCHWARTZ	Sylviane THIAVILLE ép. KIEFFER
BOUSTROFF	Aurélien NOEL	Joel THIS	Jean-Paul DOSDA
BRETTNACH	Jean Michel JULIEN	Denis STRAUB	Albert CADRA
BROUCK	Sonia MATHIEU	Antoinette BOUR	Léon ERHARD
BRULANGE	Johannes Edwige	Noel Annick	Mayot Danielle
CAPPEL	Sylvain HENRION	Frédéric TORLOTING	Yves GRAEFLY
CARLING	SCHAAB Claude	BOUR Evelynne née STABLO	ADIER Olivier
CHÂTEAU-ROUGE	HERMANN Anthony	WYPART Denis	IDOUX Christian
CHEMERY LES DEUX	EBERSVILLER Gérard	RICHARD Rémy	ROUBLIQUE Jean-Michel
COLMEN	JACOB Jean-Paul	RICHARD née KERBER Catherine	TRITZ Alexia
CONDE-NORTHEN	BERTRAND Jérôme	BAILLY Bernard	FEYDEL Jean-Marie
COUME	RESLINGER Valérie	GRESSET Bertrand	GRESSET Laurent
CREHANGE	LEIDNER Jonathan	SCHMITT Danielle	HOFFERT née HEIB Anne-Marie
DALEM	AREND Mélissa	BOYON Yvonne	PUMA née MULLER Audrey
DALSTEIN	Jean-Pierre SCHOENENBERGER	Frédéric NOEL	Alain GUIBERT
DENTING	Jean-Claude JAGER	Serge AROLDI	Aloyse KALUS
DESTRY	BERNARD Gérard	MARIGHETTI née GILLET Martine	HOFFMANN née CANTENEUR Thérèse
DIESEN	KONIECZNY Virginie	KUNTZ Nathalie	COURS Edmond
DIFFEMBACH LES HELLIMER	Katia SCHIEL	Myriam MARTIN	Jérome MICHEL
EBERSVILLER	LEISHMAN Jean	FOX Daniel	MEYER Jean Luc
EBLANGE	Brigitte ADAM	Roland THIL	Jean-Marie REDERCHER
EINCHEVILLE	KIEFFER Sébastien	WENDLING Marion	MANGIN David
ELVANGE	Pierre ALBERT	Jean STOFFEL	Jean-Michel SIRKO
ERSTROFF	KANNENGIESSER Fabrice	FABERT Pascal	KEIP Monique
ETZLING	ADAM Marie-Rose	SAPINA Katia	GAMEL Jeannot
FARSCHVILLER	KEMPENICH Michel	PHILIPPE Marie-Claire	TEMKTAOUI Amar
FILSTROFF	Marc RUSMANN	NENNIG Jean-Jacques	PLONTZ Gérard
FLETRANGE	COLARD Stéphanie	LEROUX Nelly	THIEL Solange
FOULIGNY	Gilbert SEIVERT	Rolande SIDOT	Bertrand PAYOT
FREMESTROFF	FORET Guillaume	MARX Gérard	THIL Bernard
FREYBOUSE	KNADJER Nicole	THISSE Myriam	BISCHOFF Fabienne
GOMELANGE	PAYSANT Yolande	SCHMITT Estelle	FISCHER Marie
GRENING	IFFLY ALFRED	IFFLY LEONIE	HENTZGEN ANTOINE
GROSTENQUIN	MAGRA Sonia	GROSSE Françoise	KEMPFER Anny
GUENVILLER	LEFEBVRE Sandrine	BOJOLY Jean	HAMMOUDI Sandrine
GUERSTLING	Françoise HESTROFFER	Marie Charlotte LAURENT	Fabrice SCHNEIDER
GUERTING	FEY Frédéric	STOFFEL Serge	MAREK Raymond
GUESSLING HEMERING	KLEIN Brice	BILTHAUER Jean-Patrick	BOUR Didier
GUINGLANGE	Nathalie DORY	Jean-Marie BURTARD	Fabien BEAUCOURT
GUINKIRCHEN	Jérôme LAGRANGE	Sylvie HALLEZ	Martine LAGRANGE

## ANNEXE

Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle  
Membres de la commission de contrôle des listes électorales  
dans les communes de moins de 1000 habitants  
et les communes de plus de 1000 habitants avec une seule

HALLERING	Lucie LACOURT	Kathleen STECKLER	Christian DIDOT
HAN SUR NIED	MARC HOUILLON	Noëlle DIDELOT	Nathalie BIRHANTZ
HARGARTEN-AUX-MINES	BOCK Colette	SALAMIDA Bernadette Suppléant : ROSSWAG Guy	BABEIX Georges
HARPRICH	HILLEN Gilbert	BARO Francis	ETIENNE Alain
HAUTE-VIGNEULLES	SAN MIGUEL Luis	THIL Annick	BARTHEL Jean-Luc
HEINING-LES-BOUZONVILLE	Matthieu TRITZ Suppléant : Martial BARRE	Christian TRITZ	Alain POEHR
HELLIMER	AUBERTIN Frédéric	HOUPERT David	REICHERT Guy
HELSTROFF	MICHELS Yves	BEAUSEROY Roger	CARME Philippe
HEMILLY	Christian ROYER	Claude KLEIN	Emmanuel DORY
HENRIVILLE	TROTTIN Georges	SCHEFFER Marie	TOUBA Marianne
HERNY	VILBOIS Kévin	BARDOT Jean-Luc	WURTZ Gérard
HESTROFF	SCHAD Sarah	OTT André	RICHARD Gervais
HINCKANGE	Laurent FRISCH	Mireille POINSAINT	Michel RELTIEN
HOLACOURT	Delphine HOELLINGER	Xavier SCHUSTER	Léna BRACCO
HOLLING	Létitia CHASEY	Stéphanie VALLIN	Joseph GRAFF
HOSTE	Sandrine ROSTOUCHER	Jean-Marie CARLES	Roger SCHWARTZ
LACHAMBRE	KHAM Aurélien	HAMANN Jean-François	BOULANGER Thomas
LANDROFF	Mme Hélène CLAISER	Mme Annick DALMARD	Mme Marie-Laure VINGERT
LANING	ROBIN Rémi	CHARPENTIER Corinne	CESAR Daniel
LAUDREFANG	GRIMMER Bernard	BERSWEILER André	SCHMITT ép DEFOSSEZ Sandrine
LELLING	Clarisse GLOWACKI	Roger PRIM	Vincent LANGBOUR
LEYVILLER	STEYER François	BECKER Angélique	NICOLAY Rémy
LIXING LES SAINT AVOLD	Nadine FRIEDRICH	Philippe MAGRAS	Jonathan POSSELT
MAINVILLERS	POINSIGNON Jérôme	LEY Robinson	POINSIGNON Rémi
MANY	BARDOT Norbert	KERBICHE Françoise	FRANCOIS Valérie
MARANGE-ZONDRANGE	CABOCEL Emna	ROXIN Mickaël	OLERON Adrien
MAXSTADT	Loïc DURR	Christian THISSE	André BOUSSER
MEGANGE	DUMONT Cyrille	BETTER David	GRANZOTTO Jacques
MENSKIRCH	Isabelle MARKUS	Yannick EVRARD	Nicolas MATHIS
MERTEN	Jean NAVEL	Pascal SCHOBER	Sylvia BOUILLY
METZING	MEYER Cyrille	DORN Julie	GOUGET François
MOMERSTROFF	Céline BAUER	Yves MULLER	Jean Victor BOUR
MORSBACH	TOURSCHER Rosaria	ROEDER Manuella	WOERTH Françoise
NARBÉFONTAINE	Eliane COSTA	Bernadette WAX	Louise GALLO épouse WOLFF
NEUNKIRCHEN LES BOUZONVILLE	BERGANTZ Damien	LANFRIT Roland	STREIT Alexandre
NIEDERVISSE	MATINEUSES Maurice Marco	ALSFASSER Martine	ZIMMERMANN Bernadette
NOUSSEVILLER SAINT NABOR	WACK Anne	PHILIPPE Sylvie	RIDGEN Pascal
OBERDORFF	BIVER Patrice	STEF Josyane	STOULIG Gérard
OBERSISSE	LEININGER Christophe	ZOLVER Eric	REGGAM Nadir
OTTONVILLE	Christelle KURLIKOWSKI	Guillaume DORVAUX	Élodie SCHNEIDER
PETIT TENQUIN	Patrick SCHMITT	Dominique SCHWARTZ	Christophe MULLER
PIBLANGE	MASSARO Gwenaël FEBVAY Diane (suppléant)	PARCOLET Dominique MISCHLER Serge (suppléant)	ZACCHINI Henry RUBLER Benoît (Suppléant)
PONTPIERRE	LEFTS Daniel	HAUSER Céline	DEHLINGER Evelyne
RACRANGE	Nicolas KARST	Gregory GNIÉCH	Nathalie BRANGBOUR
REMELFANG	Sandrine TEXIER	Aloyse PLUNTZ	Marlyse ENDSTRASSER
REMERING	TRITZ Virginie	SALMON née ZINGRAFF Peggy	MOHR Stéphane
ROSBRUCK	Astrid MOHR	Joseph TOSATTO	Gilbert COMPARON
ROUPELDANGE	THOMAS Caroline	GUILLAUME Patrick	CHAMPLON Christian
SAINT-FRANÇOIS-LACROIX	DOERR Sylvie	BALDELLI Jean-Pierre	HESSÉ Irène
SCHWERDORFF	Claudine DIVO	Yvette MICHEL	Jean-Paul PIGNON
SEINGBOUSE	Christine GREBIL	Jean-Michel KIRCH	Roland KINNEL
SUISSE	PICHON Patrick	FLEUR Julien	KLEIN Jean-Luc
TENTELING	Jules WILLMANN	Anne-Marie SCHMITT	Alain BOURRY
TETERCHEN	GUILLAUME Georges	SIEGER Jean-Daniel	JOURNOT Yann
THEDING	BAUMANN Frédéric	KOENIGSECKER Gaston	FLAUSSE Anne née FORMERY
THICOURT	Mathieu BRIESCH	Salvatore MANELLA	Benjamin EVRARD
THONVILLE	Christelle KIEFFER née FEIL	Sylvia REICHERT	Noémie STERN
TRITTELING-REDLACH	BONAN Marie-Christine	SCHAEFER Odile	GIUDICI Michel
TROMBERN	Norbert KIEFFER	Roland ARNOULD	Louis CRAUSER
VAHL EBERSING	MAIRET Marie-Joëlle	BOUR Thierry	FRANKE Aline
VAHL-lès-FAULQUEMONT	FIEVET Aurélie	WOJCIECHOWSKI Barbara	PIERRARD Gilbert
VALLERANGE	CALTE Jean-Louis	LAGAUW Brigitte	BONICHOT Michel

## ANNEXE

Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle  
Membres de la commission de contrôle des listes électorales  
dans les communes de moins de 1000 habitants  
et les communes de plus de 1000 habitants avec une seule

<b>VALMUNSTER</b>	Julien WILZER	Sonia PERRINO	Marylène VENNER
<b>VARIZE-VAUDONCOURT</b>	Anne-Marie HARTARD	Jean-Marie MICHALIK	Bernard COLLIOT
<b>VARSBERG</b>	Anne-Christelle TERLIZZI	Roland THIL	Laurent BECKER
<b>VATIMONT</b>	Jean-Michel STEGMANN	GUEUSQUIN Eric	LAUDET Marie-Christine
<b>VAUDRECHING</b>	HIPPERT Christelle	BECKER Bernard	CAPUTTO Michel
<b>VELVING</b>	Laura ARNOULD	Gérard FISCHER	Claudine BECKER
<b>VILLER</b>	MANQUE Pascal	STEINMETZ Patrice	GAUTIER Marie, épouse TEULE
<b>VILLING</b>	KIFFER Bernard	SCHRAMM Roger	DANNER Odette
<b>VITTONCOURT</b>	Nadine GODART	Nadine GENSON	Evelyne ROEHM
<b>VOELFLING-LES-BOUZONVILLE</b>	Elodie FREUND	Patrick KESSENHEIMER	Gérard DAUENDORFFER
<b>VOIMHAUT</b>	COLLIGNON Eric	ARMELLIN Cédric	THONNON Brigitte
<b>VOLMERANGE LES BOULAY</b>	Patrick TUTIN	Yves JONCQUARD	Elisabeth KIHN BACK
<b>ZIMMING</b>	ROEHR Gilles	DREXLER Gabriel	GEROME Joseph

Arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins  
Membres de la commission de contrôle des listes électorales  
dans les communes de moins de 1000 habitants  
et les communes de plus de 1000 habitants avec 1 seule

COMMUNE	Délégué du conseil municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
ABONCOURT SUR SEILLE	FLORENTIN Antony	BRUN Isabelle	OGIER Mélanie
ACHAIN	ALEO Sandrine	LITZENBOURGER Céline	HENRIOT Sophie
AJONCOURT	DONO Véronique	ROUERS Jean-Philippe	BUBAUX Anne
ALAINCOURT LA COTE	DAMAS Vincent	NICOLAS Clément	PERIGNON Nathalie
ALBESTROFF	MAKSIMOVIC Julie	PETRY Johanna	BOUCHAUD Thierry
AMELECOURT	LETTIERI Catherine	THAROTTE Renée	STOLF Jean-Pierre
ARZVILLER	KELLER Florent	KRUMMENACKER Jean-Paul	MARCHAL Marinette
ASPACH	GENIN Christian	MUCKENSTURM Fabien	FIKUART Geoffrey
ASSENONCOURT	Mme Corinne HOFFMANN	Mme Sonia BOLDIZAR	M. Pierre RICHARD
ATTILLONCOURT	MATHIEU Nicolas	NASSAU Ida	MARQUET Denis
AULNOIS SUR SEILLE	BROQUARD Lisa	TIZIT Sabrina	PIHET Gérard
AVRICOURT	GUERIN Stéphane	SEYER Georges	LUTZ Daniel
AZOULDANGE	KOZAK Grégory	Monsieur KOZAK Francis	ROSE David
BACOURT	STEGNER Robert	THIRIAT Christine	PETRY Carole
BARCHAIN	Jean-Claude ROSELLE	MERCY Michel	JAMBOIS Lucien
BASSING	DAMAS Françoise	MONNIN Alexandra	RICHARD Claudine
BAUDRECOURT	RIBEIRO Danielle	ESLING Fabrice	GALLET Dominique
BEBING	Didier DEVIN <i>Suppléante : Kristina LEINEN</i>	Daniel MAZERANG <i>Suppléant : Jacques GRAFF</i>	Marie-José STEMART <i>Suppléant : Damien GROLL</i>
BELLANGE	CAMPADIEU Jeanne	LORETTE Danièle	ALBRECH Pierre
BELLES FORETS	M. FARDEL Yann	M. RECHENMANN Jean-Marie	Mme BLAISE Dorothee
BENESTROFF	WEILER PATRICIA	SAMSON LAURENCE	KASPRZYK MARIE-JOSE
BERLING	MAHDADI Jordan	GANGLOFF Richard	MULLER Micheline
BERMERING	ANTOINE Philippe	STUMPTEL Marie-Michèle	DINQUER Pascal
BERTHELMING	Mr ROZAIRE Gabriel	Mr OBERLING Bernard	Mme PEIFFER Annette
BETTBORN	Eric VILLA	André KLEIN	Sabine STEIBEL
BEZANGE LA PETITE	RENET Dominique	PLEINERT Sabrina	COSSON Louis
BICKENHOLTZ	UNTEREINER Romain	BUSCHMANN Edgar	ELSENHOHN Clément
BIDESTROFF	GODFROY-LANGLOIS Hélène	TILLY Véronique	BERRY Roseline
BIONCOURT	ANDRE Gérard	FLORENTIN Julie	HUMBERT Emma
BLANCHE EGLISE	ANDRE Pascal	COLLIN Benjamin	SCHLESSER Laurent
BOURDONNAY	MARIN Blandine	CHASSERY Michèle	ROUSSELOT Jean
BOURGALTROFF	BERNARD Kevin	HERBUVEAUX Olivier	ALLENDER Béatrice
BOURSCHEID	SCHWER Mickael	SAPIN Simone	METZGER Guillaume
BREHAIN	BUTLINGAIRE Frédéric	PEREK Tiphaine	COLSON Véronique
BROUDERDORFF	MATT Denis	GUERIN Jean-Jacques	PETRI Philippe
BROUVILLER	Pascal BEY	Blandine GOLDSTEIN	Françoise RAUCH
BUHL LORRAINE	Mme ROCHATTE Dorothee	Mme CHEVRIER Martine	Mme KLEIN Monique
BURLIONCOURT	RASMUS Eric	GERARDIN Christiane	RICATTE Sylvie
CHAMBREY	HOFFSTETTER Marie Pierre	NIDERLEIDNER Geroges	HABLIZIG Sylvia
CHATEAU BREHAIN	SILLY Marie-France	SIMON Matthieu	BAZZARA Fabrice
CHÂTEAU SALINS	NICOLAS Renée	POLAK Gérard	HERBERT Cécile
CHATEAU VOUE	HOFFMANN Thierry	PATE Isabelle	LINTZ Robert
CHENOIS	LEROUX Agnès	MOSER Monique	SANSON Conchita
CHICOURT	SIMONET Marie-Thérèse	FORET Patricia	RONFORT Gérard
CONTHIL	SCHREINER Jean Luc	FREY Bernadette	SCHAUBER Pascal Hervé
CRAINCOURT	DEBRIN Jean-luc	L'HUILLIER Christine Françoise	DE PAOLIS Sylvio marcel
CUTTING	JACQUOT Jacques	JACQUOT Céline	O'BRIEN Fergy
DALHAIN	CONTE LEA	RAUSCHER Malory	LANIEL CATHY
DANNE ET QUATRE VENTS	Fabrice SANTIAGO	Jacqueline BRAUN	Léonie DIBOURG
DANNELBOURG	THOMAS Marie Bernadette	SPITZ Gilles	TISON Joël
DESSELING	BENOIT Anny	MARTIN Delphine	MATZ Mélanie
DIANE CAPELLE	MAYEUR Denis	MAYEUR Michèle	GIAMPICCOLO Stéphane
DOLVING	MULLER Aurélie épouse SINTEFF	MARCHAL Alain	DUMONT Fabien
DOMNOM LES DIEUZE	AGOSTINIS Vincent	THIRION Alexian	THIRION Amandine
DONJEUX	TARRILLION Francis	KAFEL Myriam	VILMEN Marie-Christine
DONNELAY	BOURGUIGNON Joël	GROS Marie	HOFFMANN Jérôme
FENETRANGE	M STEBE Jérémie	Mme DASTILLUNG Sylvie	M DABERT Jean-Marie
FLEISHEIM	OSTER Béatrice	WALZER Régis	LANTER Nicolas
FONTENY	FRACHE Cédric	PELOUS Christelle	SCHUTZ Pauline
FOSSIEUX	RENARD Ophélie	BESSIERES Nicolas	GERMAIN Sabine
FOULCREY	MALGRAS Fabrice	HENRY Martine	DECKER Jean-Claude
FRANCALTROFF	CHÂTEAU Jean-Claude	DAMM Danièle	PALCZINSKI Marie-Françoise
FRAQUELFING	Tristan VOURIOT	Eric BENAD	Pascal SCHIED

## ANNEXE

Arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins  
Membres de la commission de contrôle des listes électorales  
dans les communes de moins de 1000 habitants  
et les communes de plus de 1000 habitants avec 1 seule

FREMERY	LOPEZ Cyrille	POIVRE Isabelle	LENOIR Laurent
FRESNES EN SAULNOIS	RICATTE Xavier	DIDIER Daniel	BAGARD Christian
FRIBOURG	NOSAL Franck	FELTIN Daniel	KLEINE Nathalie
GARREBOURG	MILLET Nadège	BAER Jennifer	GEBHARD Fabien
GELUCOURT	TRAUSCH Sandrine	WEBER Camille	DAHDOUH Claude
GERBECOURT	SOMMER Jean-Claude	ENGEL Damien	DIMARCO Monique
GIVRYCOURT	MEYER Ludovic	SAUZER Alison	DRIGNY Martine
GONDREXANGE	DOMMINGER Joël	SPIELMANN Marcel	MANSUY-BONNETIER Sébastien
GOSSIELMING	Mme NOE Marie-José	Mme KELLER Christiane	Mme WAEHREN Stéphanie
GREMECEY	COLIN Isabelle	REGNIERE Maxime	PERNET Stéphanie
GUEBESTROFF	AMANN Isabelle	DAMAS Sébastien	CHATEAUX Véronique
GUEBLANGE LES DIEUZE	FILLINGER Pascal	GSELL Peggy	KUBLER Irène
GUEBLING	ERMANN Nathalie	BERNARD Pascal	REMILLON Christiane
GUERMANGE	BOUBEL Serge	FRANCOIS Nathalie	DINQUER Anne-Marie
GUINZELING	MITTELBRONN Serge	OLIVIER Mélissa	GERING Brigitte
GUNTZVILLER	ENGEL Agathe	Catherine FULPIN-LITSCHER épouse MASSERAN	Cindy SCHENKER épouse LEDIEN
HABOUDANGE	CLAUSSET Didier	BENOIT Jean-Marie	CATTELOIN Daniel
HAMPONT	BASTIEN Denis	QUENETTE Michel	MEYER Gérard
HANGVILLER	Claudia ANTONI	Fabienne Antoni	Astride ROEMER
HANNOUCOURT	GODFRIN Denis	BENUCCI Frédéric	MEYER Pierre
HARAUCOURT SUR SEILLE	THERMINOT Noëlle	LOUIS Chantal	CATTENOZ Marie
HARREBERG	Françoise STENGER Suppléant : Gérard SCHOTT	Michel HIRTZ Suppléant : Elodie JACQUET	Olivier YAX Suppléant : José SCHLOSSER
HARTZVILLER	MOMBERT Jean-Claude	KUBLER Gérard	STENGER Modeste
HASELBOURG	GIRARD Didier	MARCHAL Noël	BOUR Patrick
HATTIGNY	ADNOT André	DURANT Sylvie	MORARDET Thierry
HAUT CLOCHER	BURCKEL Philippe	DE BORTOLI Alain	DEGRELLE Pascal
HELLERING LES FENETRANGE	GIRARDIN Etienne	LITTNER Yves	DINDINGER Pierre
HEMING	SCHNEIDER Nadège	JAEGER Cyrille	GANGLOFF Mathieu
HENRIDORFF	Jonathan KAISER	Patrick ISAAC	Régine TROMP
HERANGE	JACOB Bruno	LACROIX Christian	DILL Victor
HERMELANGE	Olivier ROGER	Sébastien BARBIER	Joël GASSER
HERTZING	Patricia SCHMITTAG	Marie KRIES	Nadine FRACHE
HESSE	Mme PREVOT Cécile	Mme POUILLY Monique	M. GEORGES Olivier
HILBESHEIM	SIMEON Philippe	MAZERAND Marie	BOURGEOIS Philippe
HOMMARTING	SCHMITT Martial	HERZOG Pascal	SCHNEIDER Gérard
HOMMERT	Monique KREMER	REISER Dominique	SITZ Christian
HONSKIRCH	BRUNNER Didier	MONSIEUX Marie	THISS Nicolas
HULTEHOUSE	ZIMMERAMNN MYRIAM	BERING DOMINIQUE	FOLTZ MARIE-NOËLLE
IBIGNY	NAGLE Cédric	DURANT Denis	GILLET Philippe
IMLING	MOZIMANN David	BECKER Véronique	TOLFI Sylvie
INSMING	BUHLER Thierry	WILHELM Emma	ZIMMER Jérôme
INSVILLER	FOULL Gérald	STOCKY Patrick	MULLER Valérie
JALLAUCOURT	LAUNAY Vincent	ROBIN Melissa	GANDAR Roger
JUVELIZE	MOUCHOT Sophie	AGOSTINIS Joël	BOHN Christian
JUVILLE	LELORRAIN Martine	CONTI Nicolas	GAUTRY Elise
KERPRICH AUX BOIS	MME HENRY Florence	M. GANTZNER Michel	M. LAPLACE Jean-Luc
LAFRIMBOLLE	ETIENNE Carole	HUCK Brigitte	KOCAK Ertugrul
LAGARDE	DUFRESNE Michel	BARTHEL Daniel	HAMANT Karine
LANDANGE	Pascale STEIBEL	Adelaide ARGANT	Jean-François CHIRURGIEN
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	POULAIN Marion	MALHOMME Thérèse	JACOB Frédéric Louis
LANEUVEVILLE LES LORQUIN	Jean-Yves NIMSGERN	Anne-Marie BRETON	Michèle THIELAND
LANGATTE	PAYEUR Vincent	MARCHAL Jean-Bernard	CHARON André
LANGUIMBERG	STEIBEL Gilles	WOLFF Pascal	BAILLY Martine
LEMONCOURT	PERNET Benoît	LAPOINTE Catherine	JODER Patrice
LENING	FEIERABEND Florence	DUMONS Claire	HOUPERT Hubert
LESSE	CURIN Claude	MOSER Julien	GOZE Elodie
LEY	BALAND Pacôme	BOURGUIGNON René	ROSES Gilbert
LEZEY	LETONDOR Damien	WOIRHAYE Laurianne	BLAISE Emilie
LHOR	FISCHER Antoine	FOLMER Pierre	KLEIN Denis
LIDREZING	DORT Arnaud	BRAUN DUREAU Sylvie	OYARZABAL José
LINDRE BASSE	BROQUARD Clément	FRACHE Daniel	SPICKER Hervé
LINDRE HAUTE	BREHAT Cyril	GUYON Isabelle	NOTIN René
LIQCOURT	GARIDI Aurélie	GIGOUT Emilie	BECCU Pierre
LIXHEIM	PIERRE Laurent	BLOCH Alfred	MAZERAND Denis

## ANNEXE

Arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins  
Membres de la commission de contrôle des listes électorales  
dans les communes de moins de 1000 habitants  
et les communes de plus de 1000 habitants avec 1 seule

<b>LOSTROFF</b>	MITTELBRONN Sylvie	LOUDCHER Laetitia	BALLE Marc
<b>LOUDREFING</b>	TAMAGNI Nathalie	DIDON Gérard	COLLINGRO Pascal
<b>LUBECOURT</b>	TOUSSAINT FABRICE	FUNCK PATRICK	LOUE PASCAL
<b>LUCY</b>	BARBIER Pierre	DOLL Jean-Marie	Jérôme LANG
<b>LUTZELBOURG</b>	DASRAT Nelson	FROEHLICHER Roland	Claire HIESIGER
<b>MAIZIERES LES VIC</b>	DITSCH Frédéric	BOUCHY Doriane	DUMONT Christiane
<b>MALAU COURT SUR SEILLE</b>	THIBAUT David	GALBOURDIN Evelyne	JACQUEMIN Thibaud
<b>MANHOUE</b>	BASTIEN Jean-Marc	BECK Julien	SEDDINI Claire
<b>MARIMONT LES BENESTROFF</b>	FORELLE MéliSSa	ARNOULD Sylvie	TETU Coralie
<b>MARSAL</b>	THIRION Erwin	VANDENBERGHE Pauline	BERNARD Emilien
<b>MARTHILLE</b>	DUSSOUL Didier	(M.) HECTOR Dominique	MITTELBRONN Anne -Marie
<b>METAIRIES SAINT QUIRIN</b>	GULLY Nicole	VALÉRI Aurélia	MIGRAN Christel
<b>METTING</b>	SCHWITZER Grégory	STROH Christian	JACQUILLARD Francis
<b>MITTELBRONN</b>	Nicolas VOLKRINGER	Michel DREYS	Jean-Noël KLEISS
<b>MITTERSHEIM</b>	BERG CORINNE	JUNG ROBERT	BENEDIC MICHEL
<b>MOLRING</b>	HARLE Hubert	DELAHAYE Marcel	KASPAR Thibaut
<b>MONCOURT</b>	RAYEUR Quentin	NICOLAS Florian	RAYEUR Florine
<b>MONTDIDIER</b>	KRUSE SANDRA	BLAISE Francis	PFEIFFER Marie-Christine
<b>MORVILLE LES VIC</b>	SUWALA JEAN-FRANCOIS	RIBOULOT CORINNE	HALLER STEPHANIE
<b>MORVILLE SUR NIED</b>	HOUZELLE Gilles	BALANDA Henri-Paul	BELLOY Pascal
<b>MOUSSEY</b>	Mme Nelle HENRY	Mme Michelle SCHIRR	Mme Elodie LE CUDENEC
<b>MOYENVIC</b>	ROBINET Sylvain	ROUSSEL SIMERMAN Dominique	KOLLES-MIRGON Corinne
<b>MULCEY</b>	PIERRON Philippe	SCHLEININGER Anne-Marie	PIERRON Marisa
<b>MUNSTER</b>	IMHOFF Sophie	WARING Dominique	MANNNS Jean-Luc
<b>NEBING</b>	AYDIN Sükrü	BAUMANN Michel	GABRIEL Arlette
<b>NEUFMOULINS</b>	KONTZLER Vincent	MARCHAL Roger	RIQUET Marianne
<b>NEUFVILLAGE</b>	NOPRE-GILLET Huguette	ROCH Joseph	HARTMANN Linda
<b>NIDERHOFF</b>	BILLAT Catherine	OLIGER Liliane	PREGALDINY Danielle
<b>NIEDERSTINZEL</b>	NEUROHR Loïc	BAUER HERBERT	WIES YVONNE
<b>NITTING</b>	SIMON AURAY Virginie	OUDOT Marie-Reine	BECKER Jean-Pierre
<b>OBERSTINZEL</b>	MACQUET Sébastien	STEIBEL Raymond	SANCHEZ Stéphane
<b>OBRECK</b>	PETITJEAN Danielle	CANTENEUR Simone	CORBEIL Christophe
<b>OMMERAY</b>	BALEZO Estelle	BOUBEL Jules	BAUMANN Clémence
<b>ORIOCOURT</b>	GUILLAUME Etienne	ALBRIQUE Pauline	ROMAGNY Clément
<b>ORON</b>	MOUTY Hubert	KNOCHEL Marie	SCHNEIDER Marine
<b>PETTONCOURT</b>	SCHONDORF Thierry	BERTIN Karine	KARMANN Rachel
<b>PEVANGE</b>	OSWALD Marie-Josée	HAMANT Sandrine	CHATEAUX Edouard
<b>PLAINE DE WALSCH</b>	WEBER Sandrine	DERLER Gérard	WEISS Alfred
<b>POSTROFF</b>	OURY Fabien	WAGNER épouse HIRAULT Elisabeth	WEBER épouse HOLTZSCHERER Carine
<b>PREVOCOURT</b>	NOUGUES Brigitte	NICOLAS Raymonde	GIB Olivier
<b>PUTTIGNY</b>	MONSEL Damien	MELARD Brigitte	RONDO Jean-Paul
<b>PUZIEUX</b>	MULOT Benjamin	MULOT Anne Laure	NANTY Clarisse
<b>RECHICOURT LE CHATEAU</b>	André MARCHAL	Daniél PATE	Gérard KELLE
<b>RENING</b>	IGEL Denis	MEYER Florence	ROXIN Cathy
<b>RHODES</b>	Jean-Bernard CORSYN	CORSYN Véronique	MIDON François Xavier
<b>RICHE</b>	PHILIPPE Régine	LEDUC Virginie	PICHARD Stéphane
<b>RICHEVAL</b>	GALLOIS Mireille	MET Michel	VAGNER Marie-Hélène
<b>RODALBE</b>	SANNE Laetitia	GUERBER Nicolas	Eveline ANTOINE née GUERBER
<b>ROMELFING</b>	HACQUARD Christelle	SINTEFF Paul	ZAENGER Nathalie
<b>RORBACH LES DIEUZE</b>	PETTER Cyrille	DUPRE Philippe	ESCOS Nathalie
<b>SAINT EPVRE</b>	SEMET Kelly	MAASER Pascale	DELACOUR Marie Paulette
<b>SAINT GEORGES</b>	OTT Jonathan	GILLIOT Jacky	DIEUDONNE Gilbert
<b>SAINT JEAN DE BASSEL</b>	RIVAT Aurélia	BOURGEOIS Sylvain	BENA Patrice
<b>SAINT JEAN KOURTZERODE</b>	SCHLACHTER Stéphanie	DOLLINGER Hélène	KLEIN Pascal
<b>SAINT LOUIS</b>	KREMER Rémy	TRAPP Valérie	KREMER Marie-Monique
<b>SAINT MEDARD</b>	BIET Marie-Louise	BRENEUR Patricia	STOCK carole
<b>SAINT QUIRIN</b>	KUBLER MONIQUE	OSWALD MARCEL	JOSIANE JAXEL
<b>SALONNES</b>	BADOC Alain	STOCK Jean-Pierre	MESSIN Etienne
<b>SARRALTROFF</b>	GEOFFROY Albert	KUGLER Bertrand	FILLINGER Jean-Marc
<b>SCHALBACH</b>	ANTONY Claude	BECKER Monique	FIEGEL Jean-Paul
<b>SCHNECKENBUSCH</b>	Eléna WINIGER	Marie-Christine LEYENDECKER	Isabelle HIRTZ
<b>SOTZELING</b>	SINS Marie-Andrée	RENAUD Béatrice	DESHAYES Alain
<b>TARQUIMPOL</b>	PEZET Benoit	SCHMITT Tristan	DREYER Jacqueline
<b>TINCRY</b>	BOURGUIGNON Patrick	DUSSOUL Myriam	NASSOY Alain
<b>TORCHEVILLE</b>	KONOPCZYNSKI Pascal	RITZ Guillaume	NEUMANN Blandine

## ANNEXE

Arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins  
Membres de la commission de contrôle des listes électorales  
dans les communes de moins de 1000 habitants  
et les communes de plus de 1000 habitants avec 1 seule

<b>TROISFONTAINES</b>	Mr BOURGEOIS Paul	Mr DEREFINCO Jean-Pierre	Mme SCHIBY Muriel (née MAISSE)
<b>TURQUESTEIN BLANCRUPT</b>	Jean-Luc BARZAZI	Joël DUVAL	Betty ROTH
<b>VAHL LES BENESTROFF</b>	PETITJEAN Nathalie	LALLEMENT Antoine	PELTRE Kévin
<b>VAL DE BRIDE</b>	DI BLASI Jean-Baptiste	MOUCHOT Mathieu	CREUTZ Thierry
<b>VANNECOURT</b>	MAYEUR Francis	RAMBOUR Pascal	VAUTRIN Alain
<b>VASPERVILLER</b>	ZAMMIT Nelly	ONTABILLA Henri	SCHLOSSER Martine
<b>VAXY</b>	CRAMATTE Christian	LEFEVRE Jacqueline	CEZARD Emmanuel
<b>VECKERSVILLER</b>	Emmanuel UNTEREINER	Marie-Thérèse PFEIFFER	STAHL Rémy
<b>VERGAVILLE</b>	MIRGON Dominique	AUGUTIN Patrick	ALBERT Véronique
<b>VESCHEIM</b>	Laurence ZIMMERMANN	Olivier SCHWERER	Claude HOFFMANN
<b>VIBERSVILLER</b>	SOMMER Emilie	SCHUSTER Catherine	HECKEL Ludovic
<b>VIC SUR SEILLE</b>	ROESS Emilien	MANSARD Georges	PILLOT Jean-Pierre
<b>VIEUX LIXHEIM</b>	PHILLIPPS Christelle	PFEIFFER Francine	SCHMITT Delphine
<b>VILLERS SUR NIED</b>	SCHMITT Sandrine	FOULE Roland	LEMALE Séverine
<b>VILSBERG</b>	Viviane ZENTZ	Evelyne DIETRICH	Georges WILHELM
<b>VIRMING</b>	PALAORO Sébastien	HENSIENNE Nathalie	PILMES Eric
<b>VITTERSBOURG</b>	BERNARD Joseph <i>Suppléant : SCHMITT Fabrice</i>	HELDT Raymond <i>Suppléante : CLOSSET Marion</i>	ROSTOUCHER Pierre <i>Suppléant : PEIFFER Francis</i>
<b>VIVIERS</b>	ANTOINE Annick	LEJEUNE Bernard	CATHELINE Marie
<b>VOYER</b>	HAFFEMAYER Francine	BOLLE Julien	RAMM Pierrot
<b>WALTEMBOURG</b>	BARBARAS Alain	FREISMUTH Jean-Luc	PIERRE Patrick
<b>WINTERSBOURG</b>	Dimitri GERBER	SIMONE Madelaine	LANTER Céline
<b>WUISSE</b>	ILLY Christophe	VUILLAUME Michèle	GUELLE Pierre-Louis
<b>XANREY</b>	ROUSSELLE Sébastien	LHUILIER Michel	JORET Julie
<b>XOCOURT</b>	BELLOT Loïc	BANZET Lionel	AUMONIER Catherine
<b>XOUAXANGE</b>	Sandrine NOEL	Grégory FELLMANN	Elisabeth SCHOENENBERGER
<b>ZARBELING</b>	ROBINET Mathieu	Nathalie SCHOUBRENNER	VUILLAUME Christiane
<b>ZILLING</b>	CLEMENTZ Mathieu	GANGLOFF Chantal	SCHOTT Patrick
<b>ZOMMANGE</b>	GUILLAUME Jean-Claude	BONNENBERGER Hugues	GAILLOT Martine

**ARRÊTÉ 2025-DDT/SABE/DA/PU N° 14  
A Metz, en date du**

**Portant abrogation des cartes communales des communes de** Alzing, Anzeling, Bibiche, Brettnach, Chémery les deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Flastroff, Grindorf Bizing, Guerstling, Halstroff, Heining-les-Bouzonville ; Hestroff, Holling, Kirschnaumen, Kirsch-les-Sierck, Laumesfeld, Launstroff, Manderen Ritzing, Menskirch, Merschweiller, Montenach, Neunkirchen les Bouzonville, Rémelfang, Remeling, Saint François Lacroix, Schwerdorff, Vaudreching.

Le Préfet de la Moselle,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 103-2, L153-1, R153-1, L153-8, R153-8, L160-1, L163-6, L163-7, R163-4, R163-5, R163-9 et R163-10 ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 8 avril 2016 et l'arrêté préfectoral du 26 mai 2016 approuvant la carte communale d'Alzing ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 12 juillet 2011 et l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2011 approuvant la carte communale d'Anzeling ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois trois frontières du 6 juin 2017 et l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2017 approuvant la carte communale de Bibiche;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 19 octobre 2010 et l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 approuvant la carte communale de Brettnach ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 23 avril 2013 et l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2013 approuvant la carte communale de Chémery-les-Deux ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 19 décembre 2016 et l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 approuvant la carte communale de Colmen ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 3 octobre 2007 et l'arrêté préfectoral du 14 avril 2008 approuvant la carte communale de Dalstein ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 5 mai 2011 et l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2011 approuvant la carte communale de Ebersviller;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Flastroff du 1<sup>er</sup> décembre 2005 et l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2006 approuvant la carte communale ;

- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Grindorf-Bizing du 27 novembre 2007 et l'arrêté préfectoral du 24 avril 2008 approuvant la carte communale ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Guerstling du 5 mars 2004 et l'arrêté préfectoral du 2 avril 2004 approuvant la carte communale ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Halstroff du 4 mars 2005 et l'arrêté préfectoral du 24 mai 2005 approuvant la carte communale ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 12 juillet 2011 et l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2011 approuvant la carte communale de Heining-les-Bouzonville ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 3 octobre 2007 et l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 approuvant la carte communale d'Hestroff ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 12 juillet 2011 et l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2011 approuvant la carte communale d'Holling ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois trois frontières du 7 mars 2018 et l'arrêté préfectoral du 28 mai 2018 approuvant la carte communale de Kirschnaumen ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Kirsch-les-Sierck du 16 décembre 2003 et l'arrêté préfectoral du 26 février 2004 approuvant la carte communale ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Laumesfeld du 26 juin 2009 et l'arrêté préfectoral du 26 juin 2010 approuvant la carte communale ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Launstroff du 24 octobre 2005 et l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2006 approuvant la carte communale ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Manderen du 17 avril 2005 et l'arrêté préfectoral du 30 juin 2005 approuvant la carte communale ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Ritzing du 17 juin 2010 et l'arrêté préfectoral du 5 août 2011 approuvant la carte communale ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Menskirch du 14 septembre 2005 et l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2005 approuvant la carte communale ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Merschweiller du 31 mai 2011 et l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2011 approuvant la carte communale ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois trois frontières du 3 juillet 2019 et l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2019 approuvant la carte communale de Montenach ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 19 octobre 2010 et l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 approuvant la carte communale de Neunkirchen-les-Bouzonville ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 25 octobre 2011 et l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2011 approuvant la carte communale de Rémelfang ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Rémeling du 17 juin 2011 et l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2011 approuvant la carte communale ;

- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 28 septembre 2016 et l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 approuvant la carte communale de Saint-François Lacroix ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 19 octobre 2010 et l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 approuvant la carte communale de Schwerdorff;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois du 5 décembre 2013 et l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2014 approuvant la carte communale de Vaudreching ;
- VU la délibération du 15 janvier 2021 prescrivant le lancement de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et précisant les objectifs généraux poursuivis par la communauté de communes du Bouzonvillois Trois frontières et définissant les modalités de concertation publique à mettre en œuvre pour les 40 communes membres ;
- VU la délibération du conseil communautaire du 30 janvier 2025 arrêtant le projet du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Bouzonvillois trois frontières et approuvant le bilan de la concertation ;
- VU la délibération du conseil communautaire du 18 mars 2025 prescrivant l'abrogation des cartes communales des 29 communes concernées ;
- Vu la décision n°E25000027/67 de monsieur le Premier Vice-Président du tribunal administratif de Strasbourg du 9 juillet 2025, désignant la commission d'enquête chargée de conduire l'enquête publique, présidée par Monsieur Alain LINTZ ;
- VU l'arrêté n° 2025-21 du président de la communauté de communes du Bouzonvillois trois frontières du 17 juillet 2025, prescrivant une enquête publique unique sur l'abrogation des cartes communales des communes d'Alzing, Anzeling, Bibiche, Brettnach, Chémery les deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Flastroff, Grindorf Bizing, Guerstling, Halstroff, Heining-les-Bouzonville ; Hestroff, Holling, Kirschnaumen, Kirsch-les-Sierck, Laumesfeld, Launstroff, Manderen Ritzing, Menskirch, Merschweiller, Montenach, Neunkirchen les Bouzonville, Rémelfang, Remeling, Saint François Lacroix, Schwerdorff, Vaudreching.
- VU les pièces du dossier soumises à l'enquête publique unique menée sur l'approbation du PLUi, l'abrogation des cartes communales et la création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) ;
- VU l'enquête publique unique qui s'est déroulée du jeudi 28 août 2025 au mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- VU le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique donnant un avis favorable sans réserve et sans recommandation pour ce qui concerne l'abrogation des cartes communales ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois trois frontières du 27 novembre 2025 abrogeant le cartes communales des 29 communes concernées ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- VU l'arrêté préfectoral DCL n°2025-A-101 du 27 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme Seguy, secrétaire général de la préfecture de la Moselle, sous-préfet de Metz ;

Considérant qu'en prévision de l'approbation du PLUi, il y a lieu d'abroger les cartes communales en se référant aux dispositions des articles L163-7, R163-5 et R163-9 du code de l'urbanisme, qui encadrent

l'approbation de la carte communale, et s'appliquent également à l'abrogation en vertu du principe de parallélisme des formes ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R163-10 du code de l'urbanisme, la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Bouzonvillois trois frontières du 27 novembre 2025 portant abrogation des cartes communales des communes d'Alzing, Anzeling, Bibiche, Brettnach, Chémery les deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Flastroff, Grindorf Bizing, Guerstling, Halstroff, Heining-les-Bouzonville ; Hestroff, Holling, Kirschnaumen, Kirsch-les-Sierck, Laumesfeld, Launstroff, Manderen Ritzing, Menskirch, Merschweiller, Montenach, Neunkirchen les Bouzonville, Rémelfang, Remeling, Saint François Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching précise que cette abrogation prend effet le jour où la délibération approuvant le PLUi de la CCB3F devient exécutoire.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les cartes communales des communes d'Alzing, Anzeling, Bibiche, Brettnach, Chémery les deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Flastroff, Grindorf Bizing, Guerstling, Halstroff, Heining-les-Bouzonville ; Hestroff, Holling, Kirschnaumen, Kirsch-les-Sierck, Laumesfeld, Launstroff, Manderen Ritzing, Menskirch, Merschweiller, Montenach, Neunkirchen les Bouzonville, Rémelfang, Remeling, Saint François Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching sont abrogées à la date d'opposabilité du PLUi.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État. La délibération et l'arrêté préfectoral qui abrogent les cartes communales seront affichés pendant 1 mois au siège de la communauté de communes du Bouzonvillois Trois frontières et dans chaque mairie des communes membres. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**Article 3**: Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, Monsieur le directeur départemental des territoires, Monsieur le Président de la communauté de communes du Bouzonvillois trois frontières et Mesdames et Messieurs les Maires des communes d'Alzing, Anzeling, Bibiche, Brettnach, Chémery les deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Flastroff, Grindorf Bizing, Guerstling, Halstroff, Heining-les-Bouzonville ; Hestroff, Holling, Kirschnaumen, Kirsch-les-Sierck, Laumesfeld, Launstroff, Manderen Ritzing, Menskirch, Merschweiller, Montenach, Neunkirchen les Bouzonville, Rémelfang, Remeling, Saint François Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général de préfecture de Moselle.

Jérôme SEGUY.

Copie du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le directeur départemental des territoires

Monsieur le Président de la communauté de communes du Bouzonvillois trois frontières

Mesdames et Messieurs les Maires des 29 communes.

Un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif compétent de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle. Ce recours contentieux peut être déposé par écrit auprès de la juridiction ou au moyen de l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARRETE n° 2025 – 4226 du 22 DEC. 2025

portant désignation des médecins agréés pour le département  
de la Moselle

Le préfet de la Moselle  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements;

**Vu** le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret en date du 21 mai 2024 portant nomination de la Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Madame Ratignier-Carbonneil Christelle;

**Vu** le décret du 28 avril 2025 portant nomination du Préfet de la Moselle – Monsieur Pascal Bolot;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DCL 2025-A-101 du 27 octobre 2025 portant de délégation de signature de M. Jérôme Seguy, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

**VU** la demande du docteur Kohler sollicitant sa radiation de la liste des médecins agréés du département de la Moselle, à la suite de la cessation de son activité

**Considérant** que par les trois décrets du 11 mars 2022 précités ; ont été assouplies les conditions pour bénéficier de l'agrément visé à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.

**Sur** proposition de Madame la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Mesdames et messieurs les médecins énumérés dans la liste ci-dessous sont désignés médecins agréés dans le département de la Moselle pour 3 ans jusqu'au 8 juin 2027 ;

**Article 2** : Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Moselle ;

**Article 3** : L'arrêté n°2025-3734 du 21 Novembre 2025 est abrogé ;

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle et la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle et dont une copie sera adressée aux intéressés et :

- Au président de l'ordre des médecins ;
- Au président de l'union régionale des professionnels de santé Grand Est ;
- Au président de la confédération des syndicats médicaux de Lorraine ;

Metz, le 22 DEC. 2025

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Jérôme Seguy

<b>Médecins généralistes</b>		
<b>Arrondissement de Château-Salins</b>		
BOURLON Jean-Pierre	9 avenue Foch	57170 CHATEAU-SALINS
PRZYCHOCKI Christophe	MSP 130 promenade du Canal	57260 DIEUZE
<b>Arrondissement de Forbach</b>		
AIME Raymond	10 place de la libération	57430 SARRALBE
BENCHEIKH Kamel	5 rue des Alliés	57800 FREYMING-MERLEBACH
BIRGE Jacques	1 A place du Marché	57220 BOULAY
BROCCHI Pierre	24 avenue Roosevelt	57800 FREYMING-MERLEBACH
CHATOR Patrice	10 Avenue Longchamps	57380 FAULQUEMONT
GASTALDI Denis	30 rue de l'Hôpital	57240 MORHANGE
HELL Marc	2 rue Saint Blaise	57460 BEHREN-LES-FORBACH
KLAUBER Philippe	Centre de Santé Filiaris 6 Place Sainte-Marthe	57350 STIRING-WENDEL
MAULARD-HOPP Isabelle	MSP 2 Place Bérot	57240 MORHANGE
PELLEGRINI André	9 rue de Chatelaillon	57520 ALSTING
STINES Pierre	4C rue du Neufeld	57450 FAREBERSVILLER
THIRY René	11 rue Principale	57980 DIEBLING
TIMMERMAN Brice	Espace médical du Château Place du Marché	57730 FOLSCHVILLER
<b>Arrondissement de Metz</b>		
BALAND-PELTRE Karine	18 rue Pierre de Coubertin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
BALLOT-GACONNET Jean-Baptiste	2 rue du Général Pougin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
BOUR Emilie	2 rue des Marronniers	57000 METZ
BOYE-HAUBER Karine	148 bis rue de Marly	57950 MONTIGNY-LES-METZ
BRAUN François	Hôpital de Mercy	57530 ARS LAQUENEXY
CIPOLAT Lauriane	SDIS de la Moselle 3 rue de Bort les Orgues	57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ
DELARBRE Guillaume	SDIS de la Moselle 3 rue de Bort les Orgues	57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ
DEZ Laurent	7, Allée des Mimosas	57530 COURCELLES-CHAUSSY
DOUCET Pierre-Yves	5 Rue Charles Peguy	57360 AMNEVILLE
DOUKHI Fatiha	32 A Rue du Petit Moulin	57120 ROMBAS
DUGNY Christophe	148 bis rue de Marly	57950 MONTIGNY-LES-METZ
FIORLETTA Alix	32 A Rue du Petit Moulin	57120 ROMBAS
FOURNIER Lucile	9 bis route de Paris	57160 ROZERIEULLES
GARCIA Albert	2 rue des Marronniers	57000 METZ
GAUTIER Vanessa	9 rue de Metz	57160 MOULINS-LES-METZ
GENOVESE Guillaume	20 A, rue de la Gare	57300 HAGONDANGE
HOUVAIN Magalie	2 rue du Général Pougin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
KRIOUT Kamel	148 bis Rue de Marly	57950 MONTIGNY-LES-METZ
LANDMANN-DORN Sandrine	2 Avenue Robert Schuman	57000 METZ
LAUR Anne	10 rue Clémenceau	57185 CLOUANGE
MASIUS André	36 Place Saint Louis	57000 METZ

MAURIERE Serge	26 rue Wilson	57130 ARS-SUR-MOSELLE
MARX Michel	2 rue du Général Pougin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
RICHTER-MAX Sophie	18 Rue Pierre de Coubertin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
MICCICHE FANGET Johanna	2 Avenue Robert Schuman	57000 METZ
NOSAL Michel	33 rue Saint Sigisbert	57050 LE BAN-SAINT-MARTIN
PAVEAU Alain	7 rue des Ecoles	57155 MARLY
RAIMOND Jacques	14 Quai Paul Wiltzer	57000 METZ
RAYEUR Denis	1 place l'Hôtel de Ville	57120 ROMBAS
RICHTER-MAX Sophie	18 Rue Pierre de Coubertin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
ROBARDET Olivier	79 rue de Metz	57300 TALANGE
ROTHMANN Christophe	ELSAN - Hôpital Claude Bernard	57070 METZ
ROZIER Vincent	10 rue Haute Rive	57070 METZ
SAUZE Olivier	123 Avenue André Malraux	57000 METZ
SAYIN Fatma	1 rue Gustave Barthélémy	57280 MAIZIERES-LES-METZ
SCHUCK Didier	1 C rue du Rond-Point	57160 LESSY
SIEGRIST Sophie	3 rue Saint Sigisbert	57050 LE BAN-SAINT-MARTIN
SPANU Gabrielle	Allée Philippe Lebon	57950 MONTIGNY-LES-METZ
SUDROW Cédric	5 Rue Charles Peguy	57360 AMNEVILLE
THIRY Michel	42 rue de la Gare	57300 MONDELANGE
WAGENHEIM Cédric	SDIS de la Moselle 3 rue de Bort les Orgues	57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ
WAGNER Patrick	8 Rue de France	57320 BOUZONVILLE
WAX Christian	23 rue Charles de Gaulle	57950 MONTIGNY-LES-METZ
WIECZOREK Michel	3 rue des Marronniers	57420 POURNOY LA GRASSE
ZIMMERMANN Maxime	20 A, rue de la Gare	57300 HAGONDANGE
<b>Arrondissement de Sarrebourg</b>		
GASS Michel	4 rue des Fontaines	57400 ARZVILLER
GERARD André	41 Grand'Rue	57400 SARREBOURG
HENRY Jean-Patrick	22 A Rue des Carrières	57400 SARREBOURG
KRANZ-BLETTERER Michèle	68 Grand'Rue	57930 MITTERSCHHEIM
SANNER Daniel	62 rue des Halles	57810 AVRICOURT
<b>Arrondissement de Sarreguemines</b>		
DAL FERRO Jean-Louis	182 rue de la Montagne	57200 SARREGUEMINES
HEYMANN KLEIN Fabienne	32 rue du Moulin	57410 ROHRBACH-LES-BITCHE
PREUL Roland	6 rue des Vosges	57200 SARREGUEMINES
<b>Arrondissement de Thionville</b>		
AOUKAR Luc-Antoine	7 rue de l'église	57920 KEDANGE-SUR-CANNER
ATTARI Habaisd	MSP Rue de Ludange	57655 BOULANGE
BERGMANN Bernard	42 Rue de Gaulle	57700 HAYANGE
FURGONI Humbert	174 rue Hennequin	57780 ROSSELANGE
GODFRIN Bertrand	13 B rue du Maréchal Foch	57710 AUMETZ
SCHMITT Gérard	8 Square du 11 Novembre	57100 THIONVILLE

THEVENET Pascal	21 place de la République	57100 THIONVILLE
<b>Contact uniquement pour le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur</b>		
PARTOUCHE Eric	37 rue de la Tour	57100 THIONVILLE
<b>Contact uniquement pour le Service Départementale d'Incendie et de Secours</b>		
JNAN Meryem	3 rue de bort les orgues	57070 SAINT JULIEN LES METZ
<b>Médecins spécialistes</b>		
<b>Chirurgie digestive</b>		
BILBAULT Florian	11 Rue de Sarre	57070 METZ
BUISSET Cyrille	11 rue de Sarre	57070 METZ
POSTILLON Agathe	Hôpital Bel air	57126 THIONVILLE
	Hôpital de Mercy	57530 ARS-LAQUENEXY
<b>Chirurgie dentaire</b>		
BILINSKI Frédéric	6 route de Paris	57160 ROZERIEULLES
<b>Gastro-entérologie</b>		
ARDIZZONE Jean-François	2 rue René-François Jolly Hopital Robert Pax	57200 SARREGUEMINES
KULL Eric	Hôpital de Mercy	57530 ARS LAQUENEXY
<b>Hématologie et oncologie</b>		
DORVAUX Véronique	Hôpital de Mercy	57530 ARS-LAQUENEXY
<b>Néphrologie</b>		
MIRGAINE Philippe	Hôpital de Mercy	57530 ARS-LAQUENEXY
<b>Oncologie</b>		
LUPORSI Elisabeth	Hôpital de Mercy	57530 ARS LAQUENEXY
<b>Ophtalmologie</b>		
LAURAIN Jean-louis	35 avenue de Nancy	57000 METZ
<b>Oto-Rhino-Laryngologie</b>		
VALLEE Frédéric	9 rue Mgr Heintz	57000 METZ
<b>Pneumologie</b>		
MULLER Dominique	29 rue de Sarre	57070 METZ
<b>Psychiatrie</b>		
ADNET-MARKOVITCH Véronique	HPM – Hôpital de Belle-Isle	57000 METZ
	2 Rue Belle-Isle	
BOHARD Frédéric	289 rue de Metz	57525 TALANGE
HENRY Jacques	CH de JURY	57157 JURY
ROCQUES Bernard	5 rue des Murs	57000 METZ
<b>Rhumatologie</b>		
BERNARD Patrick	30 rue des Clercs	57000 METZ
BOYER Jean-Louis	97 rue de Metz	57300 HAGONDANGE
CELANT Anna-Lisa	UNEOS - Hôpital Robert Schuman	57070 METZ

**ARRÊTÉ n° 2025-125**  
du **22 DEC. 2025**

**portant modification de la composition  
de la commission de médiation du département de la Moselle**

Le préfet de la Moselle  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**VU** les articles L.441-2-3 et R.441-13 du Code de la construction et de l'habitat ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret 2017-834 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions modifiant le code de la construction et de l'habitation en matière de demande d'attribution de logement social ;

**VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de Monsieur Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2007 portant création de la commission de médiation du département de la Moselle ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2014 portant renouvellement de la composition de la commission de médiation du département de la Moselle ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 2017 portant renouvellement de la composition de la commission de médiation du département de la Moselle ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 portant renouvellement de la composition de la commission de médiation du département de la Moselle ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2022 portant renouvellement de la composition de la commission de médiation du département de la Moselle ;

**VU** l'arrêté préfectoral DCL n° 2025-A-101 du 27 octobre 2025 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Jérôme Seguy, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

La commission de médiation, créée dans le département de la Moselle conformément aux dispositions du I de l'article L.441-2-3 du Code de la construction et de l'habitation, est chargée d'examiner les recours amiables portés devant elle par les requérants en application du II ou III du même article.

### **Article 2 :**

La commission est composée comme suit :

#### **Une personne qualifiée**

Présidente : Mme Catherine VEDDA

#### **Trois représentants de l'Etat :**

Madame Martine Artz, directrice départementale de l'emploi du travail et des solidarités de la Moselle (DDETS) ou son représentant ;

Madame Raphaëlle Starck, cheffe du service insertion par l'hébergement et le logement à la DDETS ou son représentant ;

Madame Florence Mouchot, responsable de l'unité insertion par le logement à la DDETS ou son représentant.

#### **Un représentant du Conseil Départemental :**

Titulaire : Madame Elisabeth Haag, vice-présidente, adjointe au maire de Stiring-Wendel ;

Suppléant : Madame Christelle Loria-Manck, conseillère, adjointe au maire de Forbach.

#### **Un représentant des EPCI ayant conclu l'accord collectif intercommunal mentionné à l'article L.441-1-1 du Code de la construction et de l'habitation :**

Titulaire : À désigner

Suppléant : A désigner

#### **Un représentant des communes :**

Titulaire : A désigner

Suppléant : A désigner

#### **Un représentant des organismes d'habitations à loyer modéré :**

Titulaire : Madame Cathy D'Amato, adjointe directrice clientèle déléguée à la politique sociale chez Moselis

Suppléant : Madame Virginie Fery, manager commercial chez Vivest

**Un représentant des organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :**

Titulaire : Madame Chahida Boulaar, directrice des politiques d'accompagnement AMLI ou son représentant  
Suppléant : Monsieur Francis Schleining, directeur par interim du CLLAJ du bassin d'emploi de Metz

**Un représentant des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :**

Titulaire : Madame Valérie Falconnet, cheffe du service logement de l'UDAF de la Moselle ou son représentant, Mme Berthier, cheffe de service MJPM de l'UDAF de la Moselle  
Suppléant : Monsieur Bruno Delmas, directeur territorial Moselle ADOMA ou son représentant, Madame Jennifer Cuglietta, responsable d'insertion sociale ADOMA

**Un représentant des associations des locataires affiliées à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 :**

Titulaire : Madame Bernadette Camus, présidente de l'UD 57 Confédération Générale du Logement (CGL)  
Suppléant : Monsieur Pierre Spacher, président de la fédération de Moselle de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)

**Deux représentants des associations et organisations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :**

Titulaire : Virginie Hary, directrice adjointe d'ATHENES  
Suppléant : Madame Christèle OTT, directrice pôle hébergement CMSEA, ou son représentant

Titulaire : Madame Anne Mottet, cheffe de service pôle hébergement-logement AIEM ou son représentant, Madame Marine Lopez, coordinatrice des dispositifs logement AIEM  
Suppléant : Monsieur IARIA, directeur APOLO'J ou son représentant, Madame Hanane Benrabah, assistante sociale conseillère logement APOLO'J

**Deux représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :**

Titulaire : Madame Dominique ORRIGONI, représentante du Secours Catholique  
Suppléant : A désigner

Titulaire : Madame Véronique Etienne, directrice de l'agence régionale Grand Est Fondation pour le logement des défavorisés  
Suppléant : A désigner

**Un représentant désigné par les instances de concertation mentionnées à l'article L. 115-2-1 du Code de l'action sociale et des familles :**

Titulaire : Madame Monique Lejeune, administratrice de l'Association Est Accompagnement (AEA)  
Suppléant : Monsieur Damien Cattenoz, directeur général adjoint de l'Association Est Accompagnement (AEA)

En cas d'absence, les membres titulaires sont suppléés par les membres désignés à cet effet dans le présent arrêté.

### **Article 3**

Les membres composant la commission de médiation sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable deux fois, sauf pour le président dont le renouvellement des mandats est illimité.

### **Article 4**

Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation de Moselle (SIAO 57) est représenté, à titre consultatif, par son coordonnateur ou son représentant.

Le service social du conseil départemental de la Moselle est représenté, à titre consultatif.

### **Article 5**

Cet arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **Article 6**

Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et dont une copie sera adressée à chaque membre de la commission.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Jérôme Seguy

### Délais et voies de recours

*Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg.*

*Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.*

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1  
Tél. 03 87 34 87 34

---

Contact : [pref-imprimerie@moselle.gouv.fr](mailto:pref-imprimerie@moselle.gouv.fr)

---

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle